

Les droites et la rue

Que la droite descend dans la rue moins fréquemment que ne le fait la gauche ne signifie pas que les manifestations soient étrangères à sa culture politique. La rue est même devenue un véritable outil d'expression politique « légitime ». Bien plus complexe et imprévisible qu'auparavant.

Danielle TARTAKOWSKY,
professeur,
historienne

Les manifestations de droite sont politiquement et culturellement discontinues, et de l'initiative, sous les III^e et IV^e Républiques, des catholiques, des ligues d'extrême droite, du RPF puis de Pierre Poujade. Ces acteurs, inscrits dans des cultures singulièrement différentes, ont, pour la plupart, en commun de tenir cette forme d'action pour un phénomène contraint, tirant sa légitimité de l'usurpation présumée d'un adversaire désigné. Y recourent-ils qu'elle revêt, toutefois, une ampleur fréquemment supérieure à l'ordinaire, et s'avère souvent plus lourde de conséquences. En 1925, la Fédération nationale catholique du général Castelnau mobilise, ainsi, des centaines de milliers de catholiques dans la France entière pour s'opposer à l'application des lois laïques en Alsace-Lorraine, et doit à ses manifestations hors du commun de l'emporter. Le 6 février 1934, la manifestation réunie place de la Concorde à l'appel des ligues d'extrême droite, de l'Action française et des anciens combattants, fait entrer la III^e République dans une crise majeure qui constitue un point de non-retour. Elle précipite, à court terme, la constitution d'un nouveau cabinet dirigé par la droite classique quand le gouvernement de néo-Cartel, constitué de radicaux, disposait pourtant d'une majorité confortable à la Chambre. Qu'on excepte les « voyages officieux » que le général de Gaulle organise, un temps, après son départ du gouvernement, en 1946, ou les manifestations poujadistes, et la droite disparaît ensuite (ou presque) de la rue pour n'y redescendre, massivement, que le 30 mai 1968, selon des formes et à des fins propres à

restituer à la manifestation une légitimité sans pareil au regard du régime.

En cette fin mai 1968, c'est Matignon qui donne le feu vert au projet de contre-manifestation caressé depuis plusieurs jours par les gaullistes, en accord avec le chef de l'Etat. C'est Matignon qui décide de son heure et de sa date, le 30 mai, juste après que le général de Gaulle, revenu de Baden Baden, a annoncé sa décision de dissoudre l'Assemblée nationale, et c'est encore Matignon qui accorde aux manifestants la place de la Concorde, sanctuarisée depuis les événements du 6 février 1934. Ce sont, enfin, spectacle inhabituel, des ministres en exercice qui prennent la tête du cortège, en incarnant le pouvoir, descendu dans la rue pour la première fois sous cette forme.

Au cœur de Mai 68 : la manifestation

Cette manifestation mobilise une foule impressionnante, au nom de la défense de la République. Elle constitue une manière de « levée en masse ». Son incontestable réussite précipite la quasi-totalité des protagonistes dans l'issue parlementaire et négociée, préalablement dessinée ce jour même par le général de Gaulle, et signifie la proche issue du conflit. Elle contraint le chef de l'Etat à nuancer son approche critique d'une forme d'action qu'il a longtemps récusée, et qu'il pressent lourde d'effets pervers le concernant, et permet aux droites de se rapprocher une arme abandonnée à d'autres depuis des décennies, en reprenant soudain la mesure de sa possible portée. Sous les effets conjugués de cette



manifestation et de nombreux facteurs durant la décennie 1970, le système et la culture politique par et dans lesquels avait surgi cet objet singulier qu'est la manifestation de rue à la française se transforme en profondeur, en affectant les usages de la rue, tant à gauche qu'à droite.

La Constitution de 1958, et sa révision de 1962 plus encore, sont la condition nécessaire du changement constaté. L'existence d'un chef de l'Etat concentrant en sa personne l'expression de la souveraineté populaire et doté du pouvoir de recourir au référendum modifie en effet potentiellement le sens et la nature de cette autre modalité d'interpellation directe qu'est la manifestation de rue, désormais susceptible d'exercer sa pression sur le pouvoir législatif sans le remettre en cause *ipso facto*. L'histoire souvent douloureuse des manifesta-



© DR

tions de rue advenues durant la première décennie de ce nouveau régime, pendant la guerre d'Algérie en particulier, atteste toutefois que cette condition n'était en rien suffisante. Il faut toute une série de bouleversements politiques pour que se révèle la potentialité qu'elle recèle.

La manifestation gaulliste du 30 mai 1968 doit à ses conséquences immédiates de transformer le regard de la majorité d'alors sur cette forme d'action, désormais susceptible de réappropriations à la droite de l'échiquier politique.

Il faut cependant les élections présidentielles de 1981 qui réconcilient la République avec l'alternance, puis les expériences successives de cohabitation pour que la conversion s'affirme et soit assumée pour telle. En autorisant de profondes évolutions du régime et de sa nature sans

crise politique pour corollaire obligé, elles permettent à l'Etat de penser et, dès lors, de gérer, alors et alors seulement, les manifestations de rue en termes nouveaux.

Quand la rue devient une arme de poids

A partir de la seconde moitié des années 1970, les manifestations de rue connaissent une croissance exponentielle, de l'initiative de collectifs toujours plus nombreux et plus diversifiés. Les droites participent de cette évolution globale. Les réappropriations de l'espace public demeurées d'abord le fait très épisodique de groupuscules d'extrême droite (PFN), de premiers commandos anti-IVG ou de Gérard Nicoud et de ses partisans, acquièrent un poids et une centralité accrue après la victoire de François Mitterrand, qui condamne les droites

Les manifestations de droite sont le fait majeur mais non exclusif d'organisations qui s'inscrivent à divers titres dans l'écosystème catholique.

à l'opposition. La plupart des manifestations initiées à partir d'avril 1983 par des organisations catégorielles, s'inscrivant du moins à la droite de l'échiquier politique, obtiennent satisfaction. Le gouvernement accepte ainsi d'amender la loi sur la réforme des études médicales.

Le conflit qui s'exacerbe en mai de l'année suivante, après que l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi Savary sur les rapports entre les départements, les régions et les établissements d'enseignement religieux, va s'avérer sensiblement plus lourd de conséquences pour la vie politique française et le statut de la manifestation. Les puissantes manifestations initiées par L'Unapel⁽¹⁾ et le Cnec⁽²⁾ auront raison du projet de loi d'Alain Savary en entraînant, dans la foulée, la démission du gouvernement de Pierre Mauroy.

(1) Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre.

(2) Comité national de l'enseignement catholique.

L'arme de la manifestation sort puissamment renforcée de l'épreuve, tandis que ses finalités se transforment en profondeur. A partir de cette victoire et jusqu'en 2006, avec le CPE, plusieurs manifestations d'ampleur, inscrites dans des mobilisations de longue durée, aux acteurs et formes parfois classiques ou plus inédites, vont avoir raison de projets souvent déjà votés en première lecture par l'une ou l'autre assemblée, quand ce n'est pas les deux. Certaines emportent jusqu'aux ministres en charge, et parfois précipitent la chute de gouvernements.

Une autre modalité de la démocratie ?

Le phénomène initié par des manifestations de droite n'est pas totalement inédit : sous les III^e et IV^e République, il est advenu plusieurs fois que des lois, ministres ou gouvernements soient emportés ou affaiblis par la rue. La nouveauté tient en ce qu'aucun de ces épisodes n'est désormais pensé en termes de crise politique majeure. Les gouvernements concernés s'essaient au contraire à minimiser leur portée et vont jusqu'à reconnaître les manifestations pour une des modalités de la démocratie à l'œuvre, tout juste un peu plus bruyante qu'il n'est d'usage. Comme si ce qui fut le détonateur de crises majeures du système politique en même temps que le moyen de leur résorption, en février 1934 comme en mai 1968, s'était imposé, subrepticement, pour une manière de référendum d'initiative populaire qu'aucun législateur n'aurait initié. Cette comparaison, filée par certains commentateurs dès 1968, est avancée plus ouvertement par Edouard Balladur, en 1994, et poussée à son terme par Alain Juppé, plus involontairement, l'année suivante (quand les Guignols de l'info formalisent le «Juppethon»).

On peut identifier trois grands types de manifestations initiées

*La soudaine
irruption
de groupes
intégristes,
identitaires
et autres
groupuscules
d'extrême
droite et l'appui
désormais ouvert
de larges pans de
l'UMP viennent
brouiller l'image
apolitique et
familiale que les
organisateurs des
manifestations
de droite avaient
pris grand
soin de mettre
en scène.*

par les droites, dans le contexte ainsi redéfini. La constitution puis la croissance du Front national n'exclut pas que se perpétuent des manifestations racistes et xénophobes, voire très violentes, dont certaines empruntent aux modèles des extrêmes droites européennes. Du moins faut-il souligner que la réappropriation de la fête de Jeanne d'Arc par Jean-Marie le Pen, puis la symbiose opérée à partir 1988 avec le 1^{er} Mai lui permet de réinscrire son parti dans la symbolique et la dramaturgie des ligues des années 1930, mais aussi dans la durée, en rupture avec toutes les tentatives initiées par les extrêmes droites depuis ces années 1930.

Typologie des manifestations de droite

Les deux autres ensembles se veulent au contraire en phase avec les redéfinitions qui affectent alors même la plupart des manifestations.

Le premier, minoritaire, se déploie quand la droite est au pouvoir, dès lors que cette dernière n'hésite plus à s'appuyer sur des manifestations initiées par d'autres, ou qui sont de son fait, pour parfois tenter d'infléchir le rapport de force national ou international. Les fêtes de victoire électorale, initiées par François Mitterrand, sont ainsi relayées par Jacques Chirac, qui n'hésite pas à laisser des organisations de gauche manifester devant l'ambassade américaine à Paris, lors de la guerre contre l'Irak, en 2003. Nicolas Sarkozy joue, quant à lui, des manifestations dites d'«usagers» qu'initient des organisations de la droite libérale, demeurée longtemps réfractaire à ce mode d'action, contre celles des salariés en lutte pour la défense de leurs retraites, puis imagine d'organiser un «vrai 1^{er} Mai» dans l'entre-deux tours, qui verra sa défaite. Avant d'y renoncer.

Les manifestations de droite les plus amples sont toutefois celles

qui participent de ce qu'il est désormais convenu de qualifier de «démocratie protestataire», en s'inscrivant pour beaucoup dans le cadre du calendrier parlementaire pour combattre un certain nombre de lois dont leurs organisateurs estiment qu'elles mettent en cause, à divers titres, la famille ou ses valeurs : IVG, financement de l'enseignement privé, Pacs, ou... mariage pour tous.

Ces manifestations, dont on peut constater qu'elles ont débuté alors même que s'opérait un retour du religieux dans un espace public dont il avait été longtemps banni, à partir de 1973 mais avec plus d'évidence au début des années 1980, sont le fait majeur mais non exclusif d'organisations qui s'inscrivent à divers titres dans l'écosystème catholique. Elles affichent toutefois dès 1984 (en se réappropriant la place de la Bastille et le poème d'Eluard), et à plus fort titre en 1991, puis aujourd'hui, une rupture dramaturgique ostensible visant à naturaliser leur image. La soudaine irruption de groupes intégristes, identitaires et autres groupuscules d'extrême droite et l'appui désormais ouvert de larges pans de l'UMP viennent toutefois brouiller l'image apolitique et familiale que ses organisateurs avaient pris grand soin de mettre en scène.

Réorientations chaotiques de discours

On pouvait s'étonner à la mi-janvier de ce que les organisateurs du mouvement mobilisent peu l'histoire antérieure des grandes mobilisations catholiques qui s'étaient soldées par des succès retentissants, tant en 1925 qu'en 1984. Ces dernières semaines, le panorama s'est singulièrement transformé. Acteurs et commentateurs usent à l'envi de références historiques les plus diverses. Les premiers n'hésitent pas à réactiver, en sus de 1984, la mémoire de mobilisations de gauche, qu'il s'agisse de

mai 1968, ou massivement, ces derniers jours, du CPE, retiré, faut-il le rappeler, après le vote de la loi. Les seconds sont susceptibles de leur rejoindre ces comparaisons d'autre sorte que sont les années 1930, le 6 février 1934, la fin du XIX^e siècle... D'autres empruntent à des répertoires d'actions étrangers, qu'il s'agisse des tea party des conservateurs américains, ou du « printemps français », dont il convient de souligner qu'il renvoie à des mobilisations qui firent tomber des régimes quand les manifestations de rue se sont, au contraire, imposées en France, entre 1934 et 1968, comme une modalité

de gestion pacifique des crises dans le cadre du régime existant. On peut tenir ce foisonnement de comparaisons comme un symptôme d'un postmodernisme devenu prévalant depuis les années 1980. On peut également estimer avec Marc Fauville, dans un récent édito sur France Inter, que la France se réfugie dans ses propres mythes, faute de boussole qui lui permettrait de se tourner vers l'avenir. Mais on peut aussi tenir cette multiplication de références quelque peu chaotique pour le symptôme de la difficulté qu'on éprouve à définir un mouvement qui s'est complexifié, dont il devient chaque jour plus difficile

de dire le sens et à plus fort titre de prédire l'issue. L'histoire, souvent fantasmée, comme moyen de dire le nom de ce qui n'en a plus d'évident, a l'égal du rôle qu'ont pu jouer les images en d'autres circonstances, en somme.

Le sens d'un mouvement ne saurait se réduire à celui qu'énoncent à chaud ses acteurs. Sa portée ne peut être appréhendée qu'au prisme des effets qu'il produit dans la durée, et qui peuvent se révéler pervers au regard des objectifs initiaux des manifestants. C'est alors et alors seulement qu'il devient possible de produire, avec rigueur les mots pour le dire. ●

La fin de l'évasion fiscale pour 2013?

Le scandale des affaires Cahuzac et Offshore Leaks a propulsé la problématique de l'évasion fiscale au premier plan des agendas politiques. Les utilisateurs et intermédiaires des paradis fiscaux pourraient-ils vraiment être mis en cause ?

Mathilde DUPRE, chargée de plaidoyer au CCFD-Terre Solidaire sur le financement du développement, et coordinatrice de la plateforme « Paradis fiscaux et judiciaires »

Jamais les annonces à l'encontre des paradis fiscaux ne s'étaient enchaînées à une telle vitesse. Sous l'effet conjugué de deux affaires, le scandale Cahuzac et l'enquête journalistique Offshore Leaks⁽¹⁾, l'accélération de l'agenda politique est à ce point que les militants mobilisés contre l'opacité financière et l'évasion fiscale depuis près d'une décennie ne savent plus où donner de la tête. Ce n'est certes pas la première déclaration de guerre contre les trous noirs de la finance mais cette fois-ci, les solutions envisagées reprennent en grande partie celles portées de longue date par la société civile. Reste à savoir si ces nouvelles règles seront mises en œuvre, et comment.

Le diagnostic est en effet posé depuis des années, et les solutions bien connues des associations⁽²⁾ engagées dans ce combat pour

la transparence et contre la fuite des recettes publiques, dans les pays riches comme dans les pays en développement. La société civile n'a pas ménagé ses efforts, depuis 2009 et pendant les campagnes législative et présidentielle de 2012, pour faire endosser ses propositions. Mais cette bataille, pourtant décisive pour restaurer l'équilibre des finances publiques et investir dans des politiques sociales de qualité, n'avait pas reçu toute l'attention nécessaire. Malgré les effets d'annonce, Bercy aura même multiplié les manœuvres pendant la réforme bancaire, début 2013, pour décourager les députés PS, EELV et UMP désireux d'obliger les banques françaises à faire la transparence sur leurs activités partout dans le monde, y compris dans les paradis fiscaux. Heureusement sans succès ! Il aura donc fallu attendre la mise